



Le rendez-vous de la formation professionnelle

Le CREFOP : de quoi s'agit-il ?

Nouvel acronyme à connaître dans le secteur de la formation professionnelle : les CREFOP (Comités régionaux de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles) sont les nouvelles instances-clés de la gouvernance.



Les membres du bureau du CREFOP (Comité régional de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles). (Photo CTM/DR)

Le décret no 2014-1055 du 16 septembre 2014 définit les missions, la composition et le fonctionnement du CREFOP. Le Comité est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi ainsi que la cohérence des programmes de formation dans la région. Le CREFOP a un rôle majeur dans le déploiement des politiques et la cohérence des programmes de formation en Martinique par ses propositions et avis, formulés lors de ses différentes instances. Le CREFOP a ainsi pour mission d'assurer :

- la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelles et d'emploi
- la cohérence de programmes de formation territoriale
- l'établissement du Bilan des actions de formations financées
- l'émission d'avis obligatoires (carte territoriale des formations professionnelles initiales, liste des formations et organismes éligibles au financement « Hors quota » de la Taxe d'Apprentissage ...)

Les CREFOP ultramarins ont également des missions qui leur sont spécifiques et portent sur : La prévention et la lutte contre l'illettrisme, la mobilité, l'Insertion sociale et professionnelle, LADOM, le RSMA, les OPCA, la pluri-

activité. Sa composition est fixée par arrêté préfectoral. Il est présidé conjointement par le préfet de région ou son représentant et le président du Conseil exécutif ou son représentant.

Au cœur de la gouvernance quadripartite

Le CREFOP relève d'une gouvernance quadripartite organisée autour de l'Etat, la Collectivité Territoriale de Martinique, les Partenaires sociaux et les autres acteurs œuvrant sur le champs EFOP (Environnement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle).

Le CREFOP de Martinique est ainsi un espace de réflexion et d'échange qui vise à faire émerger des pratiques innovantes sur les thèmes relevant de son champ de compétence. Il est au cœur des politiques publiques territoriales. A ce titre, il s'est doté de quatre commissions :

Emploi : elle est chargée du suivi du déploiement du Service Public d'Orientation Territoriale, du Conseil en Evolution Professionnelle, des dispositifs et des politiques de jeunesse, d'insertion, d'alternance, de mobilité.

Comptes : Sa mission est d'assurer le suivi et le bilan des actions de formations financées, ainsi que le contrôle et l'évaluation des politiques de formation professionnelle.

Orientation et Formation : Ses travaux

visent à veiller au développement de la qualité de l'orientation ainsi qu'à une meilleure connaissance des métiers, mais également à suivre le développement de l'orientation tout au long de la vie, le déploiement du Conseil en Evolution Professionnelle, l'évolution et la carte des formations professionnelles d'autre part.

Territoires : Sa mission vise à accompagner les changements et ce, à travers les diagnostics territoriaux, l'observation et l'analyse du déploiement et la mise en œuvre sur les territoires des politiques de l'emploi de l'orientation et de la formation. Elle vise également à capitaliser et analyser les informations relatives au suivi opérationnel du déploiement de la réforme de la formation professionnelle pour construire la vision régionale de la diversité des territoires.

La mission et le rôle du CREFOP sont déterminants auprès des acteurs de l'Environnement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (EFOP) tels que le démontrent les quelques exemples de travaux réalisés dans le cadre de la mandature précédentes : diagnostic territorial VAE, Mise en place du dispositif de prévention de lutte contre le décrochage scolaire, analyse des attentes dans le cadre des directives gouvernementales en matière d'élaboration des Pactes d'Investissements dans les Compétences....

► Pour plus d'information, contactez l'AGEFMA au 0596.71.11.02.